

Rapport sur un manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections

Clinique dentaire Legget Drive

Rapport préliminaire

Établissement visé par l'enquête

Clinique dentaire Legget Drive
555, promenade Legget, bureau 201
Ottawa (Ont.)
K2K 2X3

Type d'établissement

Clinique dentaire

Date à laquelle le conseil de santé a été informé du manquement possible

14 janvier 2020

Date de publication du rapport préliminaire

Date de mise à jour du rapport préliminaire S.O.

De quelle façon le manquement a-t-il été repéré?

Santé publique Ottawa a reçu une deuxième plainte liée à la prévention et au contrôle des infections (PCI) dans cette clinique dentaire. En réponse à cette plainte, Santé publique Ottawa a inspecté les lieux et déterminé qu'il y avait eu un autre manquement aux pratiques de PCI.

Brève description du manquement

Retraitement

- Instruments dentaires réutilisables non emballés en vue du retraitement conformément aux normes provinciales
- Réutilisation d'articles dentaires à usage unique
- Entretien régulier du matériel de retraitement toujours incomplet
- Utilisation inappropriée de la stérilisation éclair

- Utilisation du stérilisateur Statim pour la stérilisation éclair d'instruments dentaires essentiels

Enquête sur le manquement

Le manquement était-il lié à un membre d'un ordre de réglementation?

Oui

Si oui, le cas a-t-il été signalé à l'ordre de réglementation?

Oui, les collègues ont été de nouveau avisés.

- Collège royal des chirurgiens-dentistes de l'Ontario
- Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario

Date à laquelle toute directive ou tout ordre a été donné au propriétaire ou à l'exploitant (le cas échéant)

- Le 20 janvier 2020, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, Santé publique Ottawa a émis une ordonnance verbale au propriétaire de la clinique dentaire l'enjoignant de se conformer à ses directives, et fait suivre cette ordonnance verbale d'une ordonnance écrite le 21 janvier 2020.
- Le 28 janvier 2020, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, Santé publique Ottawa a émis au propriétaire de la clinique dentaire une deuxième ordonnance verbale l'enjoignant de suspendre toutes les interventions auprès de la clientèle.

Des mesures correctives ont-elles été recommandées ou mises en œuvre?

Oui

Veillez fournir plus de détails

Avant la reprise des services dentaires :

- Retraiter tous les instruments dentaires réutilisables conformément aux normes provinciales
- Retirer le stérilisateur Statim de la zone de retraitement
- Ne pas recourir à la stérilisation éclair
- Remplir la documentation requise pour tous les paquets stérilisés
- Le personnel qui effectue le retraitement doit démontrer à Santé publique Ottawa que les étapes appropriées ont été suivies avant d'être autorisé à reprendre le retraitement.
- Terminer et afficher les procédures pour le retraitement des instruments dentaires réutilisables
- Élaborer et afficher les procédures pour le nettoyage et la désinfection de la zone de retraitement et des locaux de la clinique

Date de confirmation où toutes les mesures correctives ont été prises

3 février 2020

Brève description des mesures correctives prises

- Tout l'équipement dentaire réutilisable a été retraité conformément aux normes provinciales.
- SPO a observé et confirmé la capacité du propriétaire et du personnel de retraiter en toute sécurité les instruments dentaires réutilisables.
- Documentation appropriée confirmée de tout le retraitement
- Le personnel a reçu une formation sur le retraitement des instruments dentaires réutilisables.
- Le stérilisateur Statim a été validé puis retiré de la zone de retraitement.
- Les procédures pour le retraitement ainsi que pour le nettoyage et la désinfection ont été affichées dans la clinique.

Commentaires concernant le rapport préliminaire et coordonnées

Commentaires supplémentaires

Entre le 28 août et le 4 septembre 2020, la Clinique dentaire Legget Drive a envoyé des lettres pour informer les patients qui avaient subi des interventions préoccupantes ou des soins d'hygiène dentaire.

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec : Nom : Dominique Bremner, gestionnaire de programme

Titre : Dominique Bremner, gestionnaire de programme

Inspections et enquêtes pour la prévention et le contrôle des infections

Santé publique Ottawa

Adresse courriel : PAC/PCI@ottawa.ca

Numéro de téléphone : 613-580-2424, poste 26325

Pour vous tenir au courant de l'enquête, consultez régulièrement le présent rapport.

Les résultats des inspections de routine sont publiés sur le [site Web de divulgation de Santé publique Ottawa](#).

Rapport définitif

Date de publication du rapport final

4 septembre 2020

Date de mise à jour du rapport final

Date de confirmation où toutes les mesures correctives ont été prises

3 février 2020

Brève description des mesures correctives prises

Commentaires concernant le rapport final et coordonnées

Commentaires supplémentaires

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec : Nom : Dominique Bremner, gestionnaire de programme

Titre : Dominique Bremner, gestionnaire de programme

Prévention et contrôle des infections – Inspections et enquêtes

Santé publique Ottawa

Adresse courriel : PAC/PCI@ottawa.ca,

Numéro de téléphone : 613-580-2424, poste 26325

Pour vous tenir au courant de l'enquête, consultez régulièrement le présent rapport.

Les résultats des inspections de routine sont publiés sur le [site Web de divulgation de Santé publique Ottawa](#)